



# **APPEL A PROJETS 2019**

## **FRAME, VOICE, REPORT !**

*Renforcer la prise de conscience et l'engagement des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes  
pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD)*

---



Initiative organisée avec la contribution financière de l'Union européenne  
Projet CSO-LA/2017/388-119

# Sommaire

PRÉAMBULE.....	2
1. Objet de l'appel à projets.....	3
2.1 Qui peut demander un financement ?.....	3
2.2 Quels projets peuvent être financés ?.....	4
2.3 Quels coûts seront pris en compte ?.....	6
3. Montant de l'aide financière et versements.....	6
4. Processus de sélection .....	7
5. Critères d'évaluation .....	8
6. Accompagnement des projets.....	8
7. Processus de candidature .....	9
8. Calendrier .....	9
CONTACTS POUR PLUS D'INFORMATIONS.....	9



## PRÉAMBULE

*Frame, Voice, Report!* est un dispositif de soutien financé par la Commission européenne (CE) dans le but de renforcer les connaissances et l'engagement sur les Objectifs de développement durable.

*Frame, Voice, Report!* a été conçu et est piloté par six partenaires européens, il s'appuie sur les expériences de ces partenaires en matière d'éducation au développement:

- Le projet *DevReporter Network*, financé par la CE, a permis de renforcer la collaboration entre des journalistes et des ONG afin d'améliorer la qualité et l'impact de l'information sur les problèmes mondiaux, les problématiques de développement et la coopération internationale dans les médias. Dans le cadre de ce projet, des journalistes et des médias se sont donné des principes conjoints pour mieux informer sur la solidarité internationale et les « pays du Sud », règles qui ont été formalisées dans un « vademecum »<sup>1</sup>.
- Le projet *Enhancing Southern Voices*, sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté mondiale, a mis en évidence que toute approche de développement et de communication qui est au service de l'équité et de la solidarité doit s'appuyer sur une participation égale des parties prenantes, sur des concepts et expertises du Nord comme du Sud.
- Le projet *Reframing the Message*, financé par la CE, a permis de sensibiliser et questionner le grand public sur les modes et les valeurs utilisés dans la communication sur le développement, en soulignant l'interdépendance entre processus globaux et causes structurelles de la pauvreté et des inégalités. Le projet *Reframing the Message* a abouti à la production d'outils de communication réinvestis dans le projet *Frame, Voice, Report!*

Ces initiatives, anciennes et actuelles, sont le socle du projet *Frame, Voice, Report!* - spécifiquement en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD ont été déterminés en tenant compte de l'interdépendance des défis du monde actuel. La pauvreté et les inégalités ainsi que les problèmes spécifiques liés au changement climatique, aux migrations et aux questions de genre - thématiques prioritaires de *Frame, Voice, Report!* - sont tous influencés par des processus mondiaux.

Le projet *Frame, Voice, Report!* finance, à travers deux appels à projet, des actions proposées par des organisations de la société civile pour sensibiliser à et renforcer l'engagement des citoyens de la région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des ODD et ce, à travers une meilleure connaissance de ces objectifs et des possibilités d'agir.

Un premier appel à projets a été lancé en avril 2018 et a financé 10 projets. Le présent document concerne le deuxième appel à projets qui est doté à hauteur de 300 000 euros.

---

<sup>1</sup> A consulter sur <http://www.resacoop.org/devreporter-network>



## 1. Objet de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des actions à destination du grand public de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui :

- Permettront de développer une meilleure compréhension des interdépendances entre pays (particulièrement entre pays dits du Nord et pays dits du Sud).
- Viseront à diversifier les publics, au-delà des seuls sympathisants du secteur de la coopération et de la solidarité internationale, par exemple en collaborant avec des organisations d'autres secteurs.
- S'appuieront sur un partenariat avec un média ou un/des journalistes et prévoient des supports et produits de communication.

Les projets devront aborder au moins l'une des thématiques des Objectifs de développement durable, sachant que les thèmes de **l'égalité entre les sexes, du changement climatique et des migrations seront privilégiés**. Les projets qui traiteront des migrations devront aborder ce thème en lien avec un ou plusieurs Objectifs de développement durable.

## 2. Critères d'éligibilité

### 2.1 Qui peut demander un financement ?

Le dispositif de soutien *Frame, Voice, Report !* peut être sollicité par des organisations de la société civile<sup>2</sup> basées en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les organisations candidates devront :

- Avoir un **statut juridique** et être basées en **région Auvergne-Rhône-Alpes**
- Avoir une existence de **2 ans minimum**
- Avoir au minimum **30 membres ou sympathisants (bénévoles, donateurs, etc.)**
- **Ne pas avoir reçu de fonds** (en tant que demandeur ou co-demandeur) du précédent appel à projet de **l'Union européenne** sur la sensibilisation et l'éducation au développement (EU DEAR lancé en 2014), et de l'appel à projets Bridge 47 (lancé en 2019)
- Disposer d'un budget annuel **inférieur à cinq millions d'euros**
- Avoir pour objet ou être impliqué dans des **activités de coopération internationale et/ou d'éducation au développement**.

Une organisation candidate ne peut déposer plus d'un projet. Les candidats ayant obtenu une subvention lors du premier appel à projets *Frame, Voice, Report !*, ne peuvent pas déposer de candidature pour ce second appel à projets.

---

<sup>2</sup> Selon la définition de l'AFD qui inclut les organisations non gouvernementales (ONG), les fondations (publiques et privées), les associations professionnelles, les syndicats, ainsi que les coopératives et les acteurs économiques dont les missions principales les définissent comme des entreprises sociales.



## 2.2 Quels projets peuvent être financés ?

Les projets retenus devront :

- **Contribuer à la sensibilisation et à l'engagement des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes pour l'atteinte des ODD**

Cela signifie que les activités doivent contenir des informations sur les ODD ainsi que des pistes pour agir en leur faveur. Les activités ne doivent pas traiter de tous les ODD mais peuvent se concentrer sur un ou plusieurs objectifs, à condition que la compréhension de l'interrelation entre les objectifs soit prise en compte. Le projet doit contribuer au renforcement de la compréhension par le grand public des interdépendances mondiales ainsi que des rôles et responsabilités des citoyens au sein d'une société mondialisée. Il doit susciter l'engagement du grand public sur des actions à une échelle locale ou globale et sur les aspects sociaux, économiques, environnementaux du développement durable. Les ODD peuvent être abordés à travers le travail fait par d'autres organisations.

- **Comporter une coopération avec un ou plusieurs journalistes/média**

Les actions mises en œuvre en coopération avec des journalistes permettront d'augmenter l'audience et d'avoir une portée beaucoup plus large. Le traitement réalisé par des journalistes peut aider à aborder un sujet à différentes échelles (globale et locale) et rendre la production plus attractive et plus lisible pour les destinataires. En outre, la coopération avec des journalistes peut être l'occasion de débattre des questions éthiques autour de l'éducation au développement ainsi que des modes de traitement de l'information. Les productions réalisées en coopération avec des journalistes peuvent être des articles, des reportages, des vidéos pour les médias sociaux, etc. Tout engagement de publication par un ou des médias constituera un plus.

Les organisations candidates doivent être en mesure de garantir l'indépendance du travail du ou des journalistes.

- **Inclure la parole d'acteurs des pays du Sud**

Les actions proposées devront permettre de donner la parole aux populations des pays du Sud et de montrer en quoi elles sont actrices de leur développement. Elles devront **éviter** de reproduire des **stéréotypes négatifs** et souvent datés, en favorisant la compréhension des cultures, contextes et dynamiques des pays du Sud. On entend par « parole d'acteur des pays du Sud » aussi bien celle de personnes ou d'organisations implantées dans un pays du Sud<sup>3</sup>, que celle de personnes ou d'organisations issues de diasporas.

---

<sup>3</sup> Les pays du Sud sont ceux figurant sur la liste des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement établi par le Comité d'aide au développement de l'OCDE

[http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/DAC\\_List\\_ODA\\_Recipients2018to2020\\_flows\\_Fr.pdf](http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/DAC_List_ODA_Recipients2018to2020_flows_Fr.pdf)



- **Etre vigilant sur les messages véhiculés**

La manière dont on traite des informations peut être influencée par nos modes de pensées (nos représentations sociales). Il est important d'être attentif à ce que les « messages » qui pourront être diffusés ne transmettent pas de clichés ou de stéréotypes (pour plus d'information, consulter la boîte à outils).

- **Appliquer les principes de la « communication constructive »**

Les activités devront aller au-delà de la description des problèmes en indiquant, dans la mesure du possible, des pistes de solutions et/ou d'engagement. Cette approche consiste également à fournir une perspective nuancée de la situation ou du cas décrit. Il ne s'agit pas seulement de décrire les aspects négatifs d'une situation locale, mais d'en montrer les perspectives à une échelle globale permettant de mettre en lumière les possibles causes structurelles du problème.

La priorité sera donnée aux projets qui **mettront l'accent sur les migrations, le changement climatique ou le genre**. Ces trois thèmes ont été spécifiquement priorisés par la Commission européenne. Un projet peut mettre l'accent sur un ou plusieurs des trois thèmes.

**Tous types d'activités peuvent être proposés dans le cadre de cet appel à projet, hormis des activités d'éducation formelle, c'est-à-dire réalisées dans des établissements d'enseignement pendant le temps scolaire.**



## 2.3 Quels coûts seront pris en compte ?

Financé par Frame, Voice, Report	Non financé par Frame, Voice, Report
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Salaire/indemnités et voyage pour les journalistes et les consultants quelle que soit leur nationalité</li> <li>● Salaire du personnel interne directement lié à la réalisation du projet (par exemple, coordination et production de matériel)</li> <li>● Salaire pour les collaborateurs des pays partenaires directement liés à la réalisation du projet (par exemple, coordination et production de matériel)</li> <li>● Coûts de participation de partenaires de pays du Sud (visa, assurance, voyage, hébergement, repas)</li> <li>● Traductions et sous-titrage</li> <li>● Location de salle/espace pour des événements</li> <li>● Voyages (incluant frais de déplacement et assurance)</li> <li>● Equipements essentiels pour la réalisation du projet : achat de petit matériel, location d'équipement (dont coût d'assurance)</li> <li>● Coûts administratifs directement liés au projet</li> <li>● Coûts liés à la vérification des dépenses par l'auditeur de RESACCOOP (photocopies, frais postaux etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Activités de collecte de fonds</li> <li>● Salaire pour les membres ou autres bénévoles</li> <li>● Coûts administratifs qui ne se rapportent pas directement au projet</li> </ul>

## 3. Montant de l'aide financière et versements

Les subventions allouées seront d'un montant minimum de 5.000 euros et maximum de 15.000 euros. Deux organisations ou plus peuvent postuler ensemble pour un montant maximum de 30.000 euros. Dans ce cas, les organisations « co-demandeuses » doivent remplir l'ensemble des critères d'éligibilité **et la valeur ajoutée d'une ou plusieurs organisations « co-demandeuses » doit être clairement décrite**. L'une d'entre elles devra déposer le projet et, si le financement est obtenu, devra assumer la responsabilité de la bonne mise en œuvre du projet.

Pour les projets retenus, 80% de la subvention attribuée sera versée au démarrage du projet, les 20% restants seront versés après audit et approbation du rapport final.

Les projets seront financés à une hauteur maximale de 90% des coûts totaux. Les structures candidates devront apporter au minimum 10% (non issu d'un financement de l'Union européenne) des coûts totaux du projet en espèces. Les contributions en nature ne sont pas prises en compte pour le co-financement.

Le projet doit être réalisé **avant le 31 mars 2020**. Les coûts engagés avant la notification de la subvention (prévue fin mai 2019), ne seront pas éligibles.



Les organisations qui seront retenues s'engagent à participer aux temps collectifs prévus (cf. paragraphe 6.).

#### 4. Processus de sélection

Chaque candidature sera évaluée par des consultants sélectionnés par appel d'offre. Les consultants évalueront les candidatures sur la base des critères d'évaluation détaillés dans ce document (cf. tableau du paragraphe 5.).

L'évaluation est faite à travers des commentaires écrits et une grille sur laquelle chaque critère d'évaluation est noté sur une échelle allant de 0 à 5. Chaque groupe de critères a un coefficient spécifique exprimé en pourcentage (cf. tableau du paragraphe 5.).

La qualité de rédaction et de présentation du budget ne sont pas des critères d'évaluation, mais ils peuvent affecter la compréhension de votre projet et par conséquent l'évaluation de celui-ci.

Notez que trois critères requièrent **un score minimum de 3 pour que la candidature puisse être éligible** :

- Les activités prévues dans le cadre du projet visent à sensibiliser à un ou plusieurs ODD
- La capacité de la structure candidate (ainsi que des « co-demandeurs » le cas échéant) est pertinente pour mettre en œuvre les activités dans le temps imparti
- Le niveau des coûts du projet est cohérent par rapport aux objectifs et aux résultats prévus

Suite à cette évaluation externe, les 20 candidatures les mieux notées seront retenues pour être étudiées par un comité de sélection qui prendra les décisions finales. Celles-ci s'appuieront sur les notes et recommandations issues de la grille d'évaluation remplie par les consultants. Le comité de sélection pourra prendre une décision contraire aux recommandations des consultants.

Même si une candidature remplit tous les critères d'éligibilité, celle-ci n'est pas assurée d'être retenue par le comité de sélection, du fait de la limite des fonds disponibles.

A l'issue du processus d'évaluation, les candidats recevront par e-mail un courrier de notification de la décision du comité.

*A noter que l'appel à projets Frame, Voice, Report! ne comporte pas de mécanisme de recours contre les décisions du comité de sélection.*





## 5. Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les cinq critères suivants :

<b>La pertinence du projet (20%)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les activités prévues dans le cadre du projet visent à sensibiliser à un ou plusieurs ODD</li><li>▪ Les activités prévues dans le projet touchent et engagent le ou les groupes cible mentionnés (le projet doit s'adresser prioritairement à des citoyens de la région Auvergne Rhône-Alpes)</li></ul>
<b>Approche choisie (30%)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le message véhiculé par l'action est nuancé et constructif</li><li>▪ Le projet sensibilise à la question des interdépendances mondiales, et présente le contexte et la diversité des causes et conséquences de la situation retenue dans le projet</li><li>▪ Les thèmes prioritaires sont traités : changement climatique, des migrations et/ou du genre</li><li>▪ Le projet inclut la parole des acteurs des pays du Sud, que ce soit des personnes habitant dans un pays du Sud ou issues de la diaspora de ces pays</li><li>▪ Le projet ne reproduit ou ne véhicule pas de clichés et de stéréotypes négatifs</li></ul>
<b>Méthodologie (20%)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le projet implique une coopération avec les médias</li><li>▪ Le projet implique de nouvelles formes de partenariat pour atteindre de nouveaux groupes cibles</li><li>▪ La stratégie choisie est pertinente pour atteindre la cible visée</li></ul>
<b>Capacité (10%)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La capacité de la structure candidate (ainsi que des « co-demandeurs » le cas échéant) est suffisante pour mettre en œuvre les activités dans le temps imparti</li></ul>
<b>Niveau des coûts (20%)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le niveau des coûts du projet est cohérent par rapport aux objectifs et aux résultats prévus</li></ul>

## 6. Accompagnement des projets

Les organisations qui obtiendront une subvention bénéficieront d'un accompagnement comprenant :

- Un séminaire de démarrage au cours duquel elles partageront stratégies et méthodologies, et identifieront des besoins communs de formation.
- Deux journées de formations dont le contenu sera défini en coordination avec les structures financées, en fonction des besoins du groupe, par exemple sur la communication « constructive », la coopération avec les médias, l'inclusion de la parole des acteurs des pays du Sud ou sur le genre, les migrations et le changement climatique.
- Un séminaire de fin de projet au cours duquel les structures financées partageront leurs expériences avec d'autres organisations et parties prenantes intéressées.



La participation au séminaire de démarrage et au séminaire de fin de projet sont obligatoires avec deux participants par organisation. Les formations sont destinées à ceux et celles qui le souhaitent.

De plus, les structures financées pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un-e chargé-e de mission de RESACOOOP, tout au long de la mise en œuvre de leur action.

## 7. Processus de candidature

Les dossiers de candidature devront être déposés directement sur le site [www.framevoicereport.org/fr](http://www.framevoicereport.org/fr) (à partir du 30/01/2019). Le formulaire de candidature en ligne ainsi que les documents utiles seront disponibles sur ce même site.

Les candidatures ne respectant pas ce processus ne seront pas prises en compte.

A noter qu'il sera possible de télécharger le formulaire de candidature, indépendamment du processus de candidature en ligne, afin de préparer les informations et documents requis.

## 8. Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :	<b>31 mars 2019 à 20h00</b>
Communication des résultats :	<b>avant fin mai 2019</b>
Réalisation des projets :	<b>du 1er juin 2019 au 31 mars 2020</b>
Compte-rendu financier :	<b>avant le 31 mai 2020</b>

---

## CONTACTS POUR PLUS D'INFORMATIONS

### RESACOOOP

Nicolas PONTIAC

[npontiac@resacoop.org](mailto:npontiac@resacoop.org)

### Site Lyon (siège) :

10 place des Archives

69288 Lyon cedex 02

Tel. : 04 72 77 87 67

[mail@resacoop.org](mailto:mail@resacoop.org)

### Site Clermont-Ferrand :

Hôtel de Région

59 boulevard Léon Jouhaux

63050 Clermont-Ferrand

Tel. : 04 73 31 84 13

[auvergne@resacoop.org](mailto:auvergne@resacoop.org)

